



~Bulletin municipal~

Edition 2014

~Saint Pal de Senouire~



Création David Cerqueira

2014 a vu le renouvellement du Conseil Municipal.
Vous trouverez dans ces pages les diverses
responsabilités prises en charge par chacun.

Les élus souhaitent poursuivre l'édition d'un bulletin
annuel d'informations sur la vie de notre commune.

Toute l'équipe municipale reste à votre écoute.
N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjoints, les
Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.

Les informations contenues dans ce bulletin
concernent les sujets traités en réunions publiques.

Le bulletin reste fidèle au rendez-vous de l'été.
Si des personnes étaient oubliées dans la distribution,
des exemplaires sont mis à disposition en mairie.

Tous les participants à l'élaboration du bulletin sont
remerciés pour leur implication.

Bonne lecture...



Dernier Conseil Municipal de la période 2008-2014.

OUVERTURE DU SECRETARIAT AU PUBLIC

Le lundi

de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Téléphone : 04.71.00.91.93 ou 06.85.96.49.46

Télécopie : 04.71.00.11.17

Courriel : mairie-stpaldesenouire@wanadoo.fr

PERMANENCES ADJOINTS

Le 1^{er} samedi de chaque mois un adjoint assure
une permanence en Mairie de 10 h à 12 h.

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

VISITE DE LA COMMUNE

Une visite de la Commune (chemins, routes, rues,
villages, réseau d'eau) s'est déroulée le samedi 12
avril avec les nouveaux élus.

VOIRIE

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal a fait le point sur la
maintenance de l'éclairage public. L'entreprise
Baylot de La Chaise Dieu a signé avec la Commune
un contrat pour la surveillance et l'entretien.

EMPLOIS PARTIELS

Les emplois partiels sur les voies communales sont
réalisés chaque année suivant les besoins et après
examen des chaussées par les élus responsables et
l'entreprise retenue.

Christophe Bard a présenté le dossier 2014. Le choix
de l'entreprise chargée des réparations des
revêtements de la voirie communale (emplois partiels
ou «point attend») est en cours. Les travaux sont
prévus pour l'automne. Une visite sur le terrain
finalisera les zones à traiter.

DETR 2013

(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Les travaux sont terminés (rues de Juillard, Serres et
Combelles). Les accotements ont été réalisés après
par l'entreprise Eurovia dès que le temps l'a permis.
La facture a été payée en décembre et le versement
de la subvention DETR 2013 a été effectué par la
Préfecture.





DETR 2014

Le Conseil Municipal avait souhaité poursuivre le programme de rénovation des rues par le village de Combres. Ce projet a été inscrit à la DETR 2014 pour l'obtention d'une subvention. Hélas, rien n'a été accordé par la Sous-Préfecture et le projet est actuellement suspendu faute de cette aide.

VILLAGE DE COMBRES

Alain Fouillit a fait le point sur les négociations entreprises pour l'acquisition du terrain Peghère dans le but d'élargir et de sécuriser une rue du village de Combres. Les démarches sont à poursuivre.

Un arrêté de péril avec interdiction de circuler est mis à l'étude pour un risque d'éboulement sur la voie publique. De nos jours il n'est plus possible de négliger la sécurité.

CIMETIERE

Des travaux de consolidation de la pile du portail ont été exécutés avec pose d'une nouvelle fermeture de la grille.

FOSSES

Chaque conseiller établit chaque année un programme sur son secteur.

DEBROUSSAILLAGE

Les Conseillers Municipaux arrêtent chaque année le programme de débroussaillage des chemins.

DENEIGEMENT

Le Conseil Municipal a fait le point sur les interventions de déneigement sur la Commune.



EMPIERREMENT

Le chemin de Valiop (l'usine) : empiérement partiel
Le chemin de La Grange : pour des trous ponctuels à boucher.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour ces projets.

TRAVAUX CHEMINS

Alain Fouillit a fait le point sur les travaux d'équipement en «Reverdo» (rigoles métalliques) réalisés à Combres et au Breuil.

TRAVAUX DE DEBARDAGE

Une rigole métallique a été reposée par l'entreprise Reverdo au village de Védières suite à des travaux de débardage dont le Groupement des Propriétaires Forestiers de la Haute Loire est responsable. Les frais sont à la charge de cet organisme.

PISTE DE DEBARDAGE

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve la participation aux travaux de création d'une piste de débardage et d'une place de dépôts situées entre notre Commune et le village des Renoux (Collat). Le Maire est autorisé à mandater les 27% des travaux qui concernent St Pal sous forme de

participation à la commune de Collat. Participation acceptée par le précédent Conseil Municipal.

ENFOUISSEMENT ERDF COMBRES

Alain Fouillit a suivi les travaux d'enfouissement. De nombreux problèmes se sont posés. Des demandes de remises en état du chemin ont été transmises à l'entreprise. Des visites ont eu lieu sur le terrain. Les coupées d'eau type «reverdo» enlevées au cours des travaux ont été remises au frais de l'entreprise.

VOIE COMMUNALE N°1

Le Conseil Municipal a été amené à débattre d'un incident qui s'est produit sur notre commune au pont du village de Lamothe. Si nos renseignements sont exacts, il semblerait qu'un véhicule de fort tonnage d'un agriculteur hors commune se soit bloqué en traversant le pont après avoir emprunté la voie communale n°1 qui dessert les villages de Montestudier et Combelles.

Il est rappelé que, comme l'indiquent les panneaux routiers, la circulation sur cette voie est limitée à 5 tonnes. Le pont de Lamothe ayant été rénové récemment aux frais de la Commune et les revêtements étant entretenus régulièrement, le Conseil Municipal demande, notamment aux poids lourds, du respect pour le travail effectué.

La gendarmerie est informée de cette réglementation communale et peut verbaliser en cas d'infraction.



CHEMIN FORESTIER VEDIERES

L'étude du projet se poursuit en collaboration avec l'ONF. Les différentes demandes de subventions sont déposées. Quand le dossier sera plus avancé, les propriétaires seront réunis pour avoir toutes les informations.

Le concours de l'O.N.F. (coût : 800 Euros) a été demandé en février 2014 pour cette phase d'étude et de demande de subventions. (Pour : 9, Contre : 0,

Abstentions : 2). Ce dossier a été repris par le nouveau Conseil Municipal.

BOISEMENT

GESTION FORESTIERE

Gilles Vessayre a fait le compte rendu jusqu'en mars des réunions sur le Plan de Développement des Massifs.

SCHEMA DE DESSERTE FORESTIERE

Alain Fouillit et Gilles Vessayre ont présenté le nouveau schéma de desserte. Les projets qui concernent la commune sont à étudier.

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

La Commune est dans l'attente du rendu des conclusions suite aux travaux préparatoires de la Commission Communale.



BOISEMENT ILLEGAL

Un boisement en zone interdite est actuellement traité par les Services du Conseil Général.

LES BÂTIMENTS

CLOCHER EGLISE

Après présentation du rapport de surveillance du clocher, le Conseil Municipal a approuvé le devis de réparation de la cloche usée par le battant (entreprise Bodet). La Commune étant adhérente à Casa d'Art, le Conseil avait sollicité sans succès cette association. Aucune aide n'est possible pour ce type de travaux qui est considéré comme de l'entretien.

TRAVAUX MAIRIE

L'entreprise Moute (menuiserie) est intervenue pour l'équipement de la salle des archives à la mairie.



ARMOIRE

L'ancienne armoire de la classe est retournée dans le bâtiment de l'ancienne école. Elle reste propriété de la Commune.

ACCES MAIRIE

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'un devis pour la reprise du béton désactivé à l'entrée de la Mairie au Bourg de St Pal de Senouire. Les conditions climatiques au moment des travaux sont en partie responsables de la détérioration du béton. Le Conseil Municipal a accepté de prendre à la charge du budget communal la somme de 1 000 euros TTC sur les 2877 euros TTC de travaux, à la condition expresse que les travaux soient terminés avant le 15 octobre 2013. Considérant que l'entreprise avait été prévenue longtemps à l'avance et que la réparation de cette dégradation était d'une d'impérieuse nécessité, passé ce délai la participation communale aurait été annulée. L'intervention ayant été faite dans les temps, le partage des frais a été effectué comme convenu.



GARDE CORPS

RUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Après étude des devis, l'entreprise Jolivet de St Paulien a été retenue (moins-disante) et la barrière de protection aux abords de la salle des fêtes a été remplacée.



SALLE DES FETES

TRAVAUX

Des travaux de menuiserie ont été décidés et réalisés : réfection de l'estrade, placard sur évier, tiroirs de rangement et étagères.

Bulletin municipal

A l'unanimité, le projet de travaux électriques à la salle des fêtes a été approuvé : tableau électrique pour les normes de sécurité et chauffage WC pour problème d'humidité.

SOUS-SOL

L'étude de la rénovation du sous-sol de la Salle des Fêtes est abordée par le Conseil Municipal : le projet prévoit un aménagement avec maçonnerie, pose de deux portes et le doublage des murs et du plafond. L'étude sera approfondie et une décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

EQUIPEMENT ELECTROMENAGER

Alain Fouillit a donné lecture d'une demande du Comité des Fêtes pour un équipement en électroménager dans la salle des fêtes.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé dans un premier temps, l'acquisition d'un réfrigérateur grande contenance. Pour le four et la cuisinière une décision sera prise après une étude plus approfondie sur le lieu d'installation et les utilisations de ce matériel.

TRAVAUX DIVERS

Le Sap : les canalisations défectueuses (à la charge de M. Baylot) ont été changées et le chemin réparé (à la charge de la Commune).

Le Breuil : les canalisations défectueuses (à la charge de M. Barthélémy) ont été changées et la partie communale (empiérement chemin) a été faite à la charge de la Commune. Cette détérioration est probablement due à des travaux de débardage.

Lamothe : les travaux de sécurité au pont sont terminés. Merci pour l'entreprise Vernet qui est intervenue et a effectué un travail de grande qualité.



Saint Pal de Senouire

Le Breuil : la table de pique-nique a été installée près du pont sur la Senouire.



EMPLOIS COMMUNAUX

SERVICE MEDECINE PREVENTIVE

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de Haute Loire.

TRAVAUX

Des tâches ponctuelles sont étudiées à chaque Conseil Municipal et transmises à l'employé. Si des travaux étaient à faire sur votre secteur n'hésitez pas à les signaler à la Mairie. Un nettoyeur haute pression a été acheté.

ECOLES ET JEUNESSE

FRAIS FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Le Conseil Municipal s'est toujours étonné que les frais de fonctionnement des écoles varient du simple au double d'un canton à l'autre.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Catherine Pierrot est chargée du dossier.

Les enfants de la Commune qui se rendent dans les établissements scolaires de La Chaise-Dieu empruntent le ramassage. La Mairie de La Chaise Dieu gère l'organisation de ce service.

Le Conseil Municipal a décidé que la Commune continuera à faire prendre en charge par le budget communal, la totalité des frais pour les enfants de St Pal. Ce service continuera donc à être gratuit pour les familles.

En septembre 2013, il a été signalé au maire de la commune organisatrice (La Chaise Dieu) des détails de sécurité pour les trajets sur deux villages (Le Bourg en hiver et Molimard avec une difficulté de demi-tour).

JOURNEES RECREATIVES

En collaboration avec le Comité des Fêtes, et avec le dynamisme de Virginie Cerqueira et Justine Fouillit des demi-journées d'activités destinées aux enfants ayant pour thème Noël ou le Printemps ont été organisées avec succès.

Le Conseil Municipal félicite les bénévoles pour leur implication et la réussite de ces journées. Les familles qui ont participé avec leurs enfants sont aussi remerciées pour leur adhésion à ces projets récréatifs.



GESTION ADMINISTRATIVE

REGLEMENT SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal avance sur la rédaction d'un règlement pour les utilisations de la salle des fêtes.

Rappel : Pour le moment il a déjà été établi une caution de 100 euros et un état des lieux avant et après les utilisations.

SICTOM

Suite à la demande du Conseil Municipal, le SICTOM a répondu qu'il n'était pas en mesure de

modifier la fréquence et les trajets de ramassage des ordures ménagères en été.

RETENUE SAUT DU MATELOT

La vidange et le curage de la retenue ont été réalisés en automne 2013 par l'entreprise hydroélectrique.

FUSION DES GENDARMERIES

Une fusion des gendarmeries de Craponne, La Chaise Dieu et Allègre a été opérée. Le Conseil Municipal s'était déclaré absolument opposé à ce projet. La crainte est de voir disparaître le service à temps plein qui existe encore aujourd'hui et pourquoi pas par la suite la disparition d'une gendarmerie à La Chaise Dieu. Les événements récents qui se sont déroulés sur la Commune prouvent que pour la sécurité de tous un service public de proximité est absolument indispensable. Nous tenons à ce propos à remercier les gendarmes de La Chaise Dieu et de Brioude pour leur très grande efficacité dans l'aide qu'ils nous ont apportée.

INCIDENTS A COMBELLES

Très régulièrement, Alain Fouillit a tenu informé le Conseil Municipal sur les incidents qui ont marqué la Commune à Combelles et sur les suites judiciaires qui en ont résulté.

DELEGUE COMMUNAL CANCER

Claude Tisseur et Catherine Pierrot ont été désignés délégués communaux pour la prévention et l'information. Les photocopies des documents ont été faites au secrétariat.

VENTE DE LITS

Suite à la demande de la Commune de Berbezit, le Conseil Municipal autorise la vente de lits superposés (ancien gîte). Le prix proposé et accepté est 200 euros.

SALLE DES FETES

Les demandes des Familles Vincent Eliane, Plouzennec, Segura, Beaune, pour l'utilisation de la salle des fêtes ont été acceptées. Ces familles, en remerciement, ont fait des dons au CCAS de St Pal de Senouire. Qu'elles en soient remerciées.

INSTALLATIONS AGRICOLES

Deux installations sont en cours de réalisation : un élevage bovin à Serres chez M. Demoisson et des cultures maraîchères chez Mme Cerqueira au Bourg. Des terrains sont recherchés. Le Conseil Municipal soutient ces projets et souhaite une grande réussite à ces installations.

ECHARPE ADJOINT

Il a été décidé l'achat d'une écharpe d'adjoint spécifique puisque l'utilisation de l'écharpe du maire est considérée comme port illégal lors des cérémonies officielles.

SICTOM

Christophe Bard a fait les comptes rendus des réunions du SICTOM.

CHAT EN PERDITION

Alain Fouillit relate les péripéties d'un chat coincé dans un bâtiment au Bourg et les démêlés avec la SPA qui en ont suivi (voir paragraphe suivant).

S.P.A.

Une convention fourrière est proposée par la S.P.A. de Polignac. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition. Il faut dire que cette décision fait suite aux problèmes qui se sont posés avec les collaborateurs qui ont eu à intervenir sur notre commune. Les menaces et intimidations que le Maire a subies, au point de faire intervenir la Gendarmerie Nationale, ne plaident pas en faveur de cette association et de son action. Comment peut-on aimer les animaux quand on agresse les humains ?

BATIMENT WESTER LE BOURG

Le bâtiment abandonné au bourg est toujours régulièrement évoqué au Conseil Municipal. La situation est bloquée et le dossier est dans l'impasse. Ni les services préfectoraux, ni les services départements, ni le Sous-Préfet, ni le Président du Conseil Général n'ont pu apporter de solution légale. La municipalité va se tourner vers des Services Juridiques.

LOCATIONS

Suite aux directives de la Trésorerie, un rappel de dette a été inscrit au compte de la famille Gerbeau (ancien locataire au presbytère). Il s'agit de prendre en compte les nettoyages et réparations effectués par la commune à son départ.

ETAT CIVIL

Extrait du registre d'Etat Civil 2013

Décès de Marie-Jeanne FRUGERE le 14 février 2013

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES
Pour une inscription sur les listes électorales
veuillez vous présenter au secrétariat
avant le 31 décembre.

DEMATERIALIZATION

(Abandon des documents papier et envoi par internet des documents vers la Trésorerie et la Sous-Préfecture avec signature électronique)

PHOTOCOPIEUR SECRETARIAT

Suite à la réunion de travail du 24 juillet 2013, il a été décidé le remplacement du photocopieur au secrétariat de mairie. Il s'agissait de préparer la dématérialisation des envois préfecture et trésorerie. Le nouveau matériel doit permettre la numérisation des pièces. Deux propositions sont parvenues en mairie. Le devis de l'entreprise FRAISSE du Puy en Velay est retenu avec la location pour 5 ans d'un photocopieur imprimante scanner fax couleur. L'ancienne imprimante est mise à disposition du secrétaire en complément de l'ordinateur portable.

DEMATERIALIZATION

Suite à la réunion d'informations du 10 octobre 2013 organisée par le Trésor Public, le Secrétaire de Mairie a présenté le nouveau protocole informatique PESV2 et les modifications qui en résulteront dans le traitement des échanges mairie/trésorerie. D'ores et déjà ces changements vont entraîner une dépense conséquente. Déjà le photocopieur a été changé. Le logiciel et son installation ont eu un coût important. Tous les échanges courriers Mairies/Trésoreries seront supprimés et le volume du courrier traité de la Poste sera diminué. Ce service public risque d'en pâtir.

De plus le travail de préparation s'est avéré long et fastidieux.

Encore de nouvelles tracasseries où aucune différence n'est faite entre les grandes agglomérations qui ont de gros moyens et les petites collectivités comme la nôtre.

Entre autres complications, aucun mandatement n'est réalisable sans le numéro siret des entreprises, organismes ou associations.

Au 30 juin 2014 la commune de St Pal de Senouire était la seule du canton à être passée à la nouvelle comptabilité. Sur la Haute Loire 40% des collectivités se sont modernisées. Mais il est vrai que la date limite de mise en place est passée du 1^{er} juillet 2014 au 1^{er} janvier 2015.

Dans le cadre de cette dématérialisation comptable, le secrétariat a évolué vers une version purement numérique des créations et échanges comptables. Cette évolution répond aux nouvelles normes européennes obligatoires. Elle va vers encore plus de travail et de responsabilités, à la base, pour les collectivités locales et moins de prise en charge par les administrations. Tous les coûts sont aussi pris en

charge par les communes (logiciels, matériel, abonnements, etc...)

EAU POTABLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

L'avenant financier de la convention avec le Conseil Général relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau a été accepté (0,37 euros/habitant).

Le Conseil Municipal a accepté la nouvelle Convention Relative à une Mission d'Assistance Technique dans le Domaine de l'eau qui permet aux Services Départementaux d'apporter leur aide dans les domaines de l'assainissement et de la protection de la ressource eau.

INCIDENTS

Le Conseil Municipal étudie régulièrement les incidents sur le réseau. Alain Fouillit, Gilles Vessayre puis Christophe Bard à partir d'avril, ont fait part des diverses interventions et des solutions envisagées. Pour la résolution des difficultés la commune fait appel au Syndicat des Eaux du Brivadois, l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne, le Conseil Général et le cabinet d'étude CETI.

- Un problème récurrent se pose : le désamorçage du réseau principal. Malgré la surveillance quasi journalière par Gilles Vessayre puis par Christophe Bard et les interventions du Syndicat des Eaux du Brivadois, cet incident perdure.
- Une série de contrôles physico-chimiques sont en cours.
- Une importante fuite a été détectée et réparée au village de Combelles.
- Au village de Clersanges une analyse s'est révélée non conforme aux normes bactériologiques. Après désinfection du réservoir tout est rentré dans l'ordre.

QUALITE DE L'EAU AU CAPTAGE

Des prélèvements sont effectués aux captages par le Syndicat des Eaux du Brivadois et le Laboratoire Départemental. L'eau n'a pas changé depuis le début mais les normes ont évolué et sont devenues plus difficiles à suivre.

ASA EAU PISSIS

Le Conseil Municipal a réaffirmé sa volonté d'attendre la position des habitants de Pissis pour se prononcer sur la reprise des comptes de cette Association Syndicale par le budget communal.

Cet avis a été donné et le Conseil Municipal l'a suivi : pas de reprise.

RELEVÉ COMPTEURS EAU

Fin 2013, Gilles Vessayre a fait le point sur les réclamations succédant aux relevés des compteurs.

BRANCHEMENTS EAU

Deux branchements ont été réalisés à Vedières : les propriétés Simonet et Delabre. Les intempéries et la présence de rocher sur le terrain ont retardé les travaux. Les frais sont à la charge des demandeurs.

COMBELLES : REMPLACEMENT COMPTEUR

Il s'est avéré qu'un propriétaire soit à l'origine de la casse du réseau d'eau potable près de son compteur à Combelles. Le Conseil Municipal a décidé que la réparation était entièrement à sa charge.

ACHAT COMPTEURS

Jean-Marc Roux s'est chargé de l'achat des compteurs d'eau pour les remplacements.

REPARATIONS

Le Breuil : Un réducteur de pression a été changé.
La Bastide : le compteur au réservoir a été déplacé et positionné après le déversoir (à la charge du Syndicat des Eaux du Brivadois).

REGLEMENTATION EAU POTABLE

Le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle réglementation de l'eau potable présentée par Gilles Vessayre. Ce document a été élaboré et transmis par le Syndicat des Eaux du Brivadois.

DEMANDE DE BRANCHEMENT D'EAU

Le Conseil Municipal a étudié une demande de branchement d'eau potable au lieu-dit Montestudier pour abreuver des vaches. Après délibération et vote à l'unanimité, la demande a été rejetée comme ce fut déjà le cas pour des demandes du même ordre auparavant.

CHLORURE DE VINYLE MONOMERE

Une nouvelle recherche par analyse devra être lancée pour les réseaux PVC antérieurs à 1980.

CONVENTION VENTE D'EAU

Le Conseil Municipal a décidé de proposer un avenant à la convention qui lie notre commune avec Connangles pour la vente d'eau potable pour plusieurs habitations de son territoire.

L'actuel document date de mai 1984 et après 30 ans il convient de le mettre à jour en prenant en compte l'augmentation incessante et considérable des frais liés à la gestion d'un réseau d'eau potable.

Une étude est lancée et contact sera pris avec le Conseil Municipal de la commune de Connangles

pour recueillir son avis quand les travaux de la commission communale seront terminés.

RENDEMENT EAU POTABLE

Les nouvelles normes imposent que les réseaux d'eau potable ne devront pas avoir de perte entre les captages et la distribution de plus de 25% sous peine d'une surtaxe.

FRAIS DIVERS

Alain Fouillit a présenté les dernières factures du Syndicat des Eaux du Brivadois liées à la gestion du réseau d'eau potable.

- Plan parcellaire du réseau à Vedières : Cette facture est approuvée par le Conseil Municipal bien qu'elle paraisse élevée.
- Frais de tirage de document avant travaux : Cette facture devrait concerner l'entreprise qui a demandé la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. A l'avenir les entreprises seront destinataires des factures.

VIE ASSOCIATIVE

FETE COMMUNALE 2014

Alain Fouillit, Maire de Saint Pal de Senouire et le Conseil Municipal seraient heureux d'accueillir la population et les amis de St Pal de Senouire pour l'apéritif de la Fête Communale qui se déroulera le dimanche 24 août 2014 Place de la Mairie à 11 heures 30. Un groupe folklorique animera ce moment de convivialité. Les Parlementaires sont aussi invités.

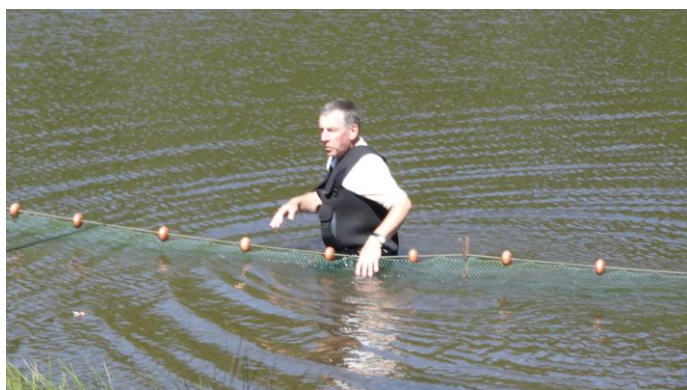
BIBLIOTHEQUE

Responsables : Claude Tisseur et Virginie Cerqueira.
Ouverture le lundi.



FETE DE LA PECHE

Le 07 juin s'est déroulée la Fête de la Pêche organisée par l'Association de la Haute Senouire dont le siège est à St Pal de Senouire. Les élus municipaux disponibles étaient présents ce jour-là au plan d'eau du Breuil pour soutenir cette action.



TELETHON 2013

Le Comité des Fêtes a organisé un bal gratuit Musette, Disco et Musique actuelle le 26 octobre 2013. Les bénéfices ont été intégralement versés au TELETHON.

TELETHON 2014

Le Conseil Municipal a évoqué ce sujet.



TOUR DE L'AVENIR 2014

Dimanche 24 août : 1^{ère} étape Saint Flour (15) – Brioude (43)

Lundi 25 août : 2^{ème} étape Brioude (43) – St Galmier (42)

La course cycliste Tour de l'Avenir traversera la Commune le lundi 25 août 2014. En empruntant la RD4, elle arrivera de Paulhaguet en passant par Esfacy et se dirigera vers La Chaise Dieu en passant

par Combomas. Passage à Clersanges et à Lamothe entre 13 h 30 et 14 h 30. La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits le lundi 25 août entre 13 heures et 17 heures sous la forme d'interruptions localisées d'une durée de 30 minutes suivant l'avancement des coureurs.

GALETTE ET VŒUX 2014

GALETTE ET VŒUX

La population et les amis de St Pal de Senouire ont été invités à la galette et aux vœux de la Municipalité le dimanche 12 janvier 2014 à 14 heures, à la salle des fêtes du bourg. Grosse affluence pour écouter le discours et les vœux du Maire, mais aussi pour déguster la galette et trinquer à la nouvelle année. Merci à la gendarmerie et à M. Yohan STELLA, Conseiller Général Jeunes pour leur présence.





AIDE SOCIALE

DOSSIERS SOCIAUX

Catherine Pierrot et Alain Fouillit ont fait le point sur les divers dossiers sociaux que la commune doit gérer actuellement.

PROGRAMME HABITER MIEUX

Les propriétaires ont la possibilité (sous condition de ressource) d'être aidés pour les travaux de rénovation thermique permettant un gain d'énergie supérieur à 25%. Ce programme est soutenu par la Communauté de Communes du Plateau de La Chaise Dieu.

REPAS DES AINES 2013

Catherine Pierrot a coordonné l'organisation du repas 2013. Les volontaires se sont répartis les différentes tâches.

COLIS DE NOEL DES AINES

Catherine Pierrot après avoir préparé le colis 2013 pour les aînés n'ayant pas pu participer au repas de

fin d'année, a organisé la distribution. Chaque conseiller a été chargé de son secteur.

REPAS DES AINES 2014

Le Conseil Municipal s'est déjà penché sur l'organisation du repas des aînés d'octobre 2014 pour retenir un traiteur à la date voulue.



NAISSANCE

Des grands parents comblés au sein du Conseil Municipal : Catherine Pierrot, 2^{ème} adjointe, avec la venue de Nell et Xavier Guillemot, secrétaire de mairie, avec Juliette. Des chèques cadeaux ont été offerts pour ces occasions exceptionnelles.



SECTIONS

Tous les débats concernant les dossiers de la section sont présidés par le 1^{er} adjoint. Les élus concernés par ces sujets ne prennent pas part aux délibérations et quittent la salle. Gilles Vessayre puis Claude Tisseur ont fait les comptes rendus des réunions des ayants droit de la section.

ROLES SOUS-REPARTITION

Les rôles de sous-répartition des taxes foncières des villages et des sections ont été rejetés par la Sous-Préfecture car incompatibles avec les nouveaux textes qui régissent les biens de section. Il n'y a donc pas eu de sous-répartition et les impôts locaux ont été payés par le budget communal sans remboursement des habitants.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal a toujours respecté les propositions et suivi les avis des ayants droit :

- Le Conseil Municipal a établi le programme des coupes pour les sections de la Commune : bois d'œuvre vendue sur pied par l'intermédiaire de l'O.N.F. et bois de chauffage à partager entre les ayants droit (bord de route) ;
- Un projet de rénovation de la piste qui dessert la section, des particuliers et pour partie le captage d'eau de la Commune est étudié. Une petite partie du coût reviendrait à la commune pour la partie cadastrée, le reste étant à la charge de la section de Clersanges/Pissis/Molimard/Le Sap. Des devis ont été demandés pour le terrassement de la piste et des places de chargement et pour les coupées d'eau pluviale «reverdos». Cette voie est utilisée par la Commune pour l'accès aux installations de l'adduction communale d'eau potable. De plus certaines parcelles privées sont desservies. Le projet est pour le moment suspendu.

CLOCHE MAISON DE LA BEATE CLERSANGES

La cloche appartenant au village de Clersanges, a été déposée en Mairie. Elle reste propriété du village.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE LA CHAISE DIEU

Suite aux comptes rendus par Alain Fouillit des diverses réunions et projets intercommunaux, le Conseil Municipal a, à chaque réunion, débattu sur l'avenir de notre secteur. Notamment il s'est toujours déclaré très attaché au maintien de la Poste à la Chaise Dieu.

Alain Fouillit et Claude Tisseur ont relaté les difficultés rencontrées au démarrage du nouveau Conseil Communautaire. Tous les Conseillers Municipaux soutiennent leurs deux délégués pour que les difficultés soient aplanies. Des contacts et rendez-vous se sont déroulés pour aplanir ces problèmes de démarrage.

Le Conseil Municipal a organisé l'accueil des conseillers communautaires puis a assisté pratiquement au complet au Conseil Communautaire qui, en juillet, s'est déroulé le 21 juillet 2014 à St Pal de Senouire devant un public intéressé.



FEST'FORET 2014

Le grand rassemblement autour des métiers du bois se déroulera à Chamborne, commune de Félines, le samedi 13 septembre 2014.

NOUVELLE COMPETENCE

Le Conseil Municipal (Pour 9, Abstentions 2) a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes pour permettre la prise en charge intercommunale des activités périscolaires dans le cadre de la réforme du temps scolaire.

LETTRE D'UN ADMINISTRÉ

Un administré a adressé une lettre à tous les Maires du Canton. Ce citoyen évoque la défense du territoire et des services de proximité. Ce courrier a été transmis aux conseillers municipaux.

LES BUDGETS

INVESTISSEMENT 2014

EXECUTION BUDGETS AVANT LE VOTE

Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour la Commune, le Maire a été autorisé, en 2014 jusqu'au vote des budgets, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2013.

SUBVENTION A.D.A.C. LA CHAISE DIEU

Le Conseil Municipal a été informé que l'Association A.D.A.C de La Chaise Dieu avait déprogrammé le spectacle «la Danse Macabre» prévu pour la fête communale d'août 2013.

Passant de l'étonnement à la contrariété, le Conseil Municipal s'est déclaré unanimement fortement déçu par cette annulation.

Fut ensuite évoquée la subvention communale de 50 euros allouée en mars 2013.

Après un vote, 8 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé de demander le remboursement de l'aide versée.

INDEMNITE TRESORIER

En 2013, après délibération, le Conseil Municipal a décidé de voter pour l'attribution de l'indemnité de conseil du Trésorier de Craponne sur Arzon.

Taux de l'indemnité 100% : 0 voix

Taux de l'indemnité 75% : 6 voix

Taux de l'indemnité 0% : 5 voix

Le taux de 75% avait donc été retenu pour l'indemnité 2013 portant sur la gestion 2012.

A la suite de cette décision prise en toute légalité, le Trésorier a fait savoir qu'il la refusait et ne demandait plus d'indemnité.

La décision du Conseil municipal était tout à fait dans ses attributions et aurait pu être respectée. Le Conseil Municipal a pris acte du rejet de l'indemnité par le trésorier et en a tiré toutes les conséquences

logiques... Entre autres, l'indemnité ne sera donc plus versée.

AMORTISSEMENTS

Les derniers investissements et subventions des travaux de périmètres de protection et de comptage des ressources seront amortis en 40 ans. Les écritures correspondantes seront inscrites au budget à compter de l'année 2014.

TAXE AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas mettre en place la Taxe Communale d'Aménagement.

TARIFS COMMUNAUX

Tous les tarifs sont réétudiés. Peu de changements sont décidés. Le changement d'un compteur d'eau passe à 100 euros HT. Une caution de 100 euros est instaurée pour la salle des fêtes. Le tarif de l'eau vendue par convention à une commune voisine sera revu et un avenant à la convention sera proposé à Connangles.

COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

A l'unanimité les comptes de gestion Commune, CCAS, Eau, Assainissement, dressés par le Trésorier sont approuvés étant conformes aux écritures communales. Toutefois le compte de gestion de la section est refusé à l'unanimité aussi : si les écritures sont les mêmes que sur le Compte Administratif, l'intitulé comporte une erreur et cela depuis 2009 : date de passage aux liaisons par internet. Depuis cette époque, il a été demandé une correction : en vain. Par prudence, car habitué depuis quelques temps aux menaces et sanctions des administrations, le Conseil Municipal n'a pas voulu approuver un document sur lequel a été décelée une erreur.

COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNAUX

A l'unanimité, les comptes administratifs (Commune, biens des Villages, CCAS, Section, Eau, Assainissement) établis par la commune sont approuvés.

BUDGETS 2014

Suite aux travaux de préparation de la Commission des Finances le 02 avril 2014 et à la présentation des documents budgétaires, sont approuvés à l'unanimité les Budgets 2014 (Commune, CCAS, Villages, Section, Eau, Assainissement). Tous les chiffres sont à retrouver ci-après dans ce bulletin municipal.

COMMUNE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA2013 104 171.68	BP2014 166 049.74
Fournitures non stockables (edf...)	5 626.71	6 000.00
Combustible	0.00	300.00
Carburant	793.37	1 000.00
Alimentation	0.00	300.00
Fournitures d'entretien	148.01	300.00
Petit équipement	111.90	300.00
Fournitures de voirie	29.45	300.00
Fournitures administratives	227.75	1 000.00
Locations	416.20	1 000.00
Entretien terrains	0.00	2 712.74
Entretien bâtiments	952.73	2 000.00
Entretien voies & réseaux	7 352.05	8 000.00
Travaux section Le Sap	0.00	100.00
Maintenance	1 373.50	2 000.00
Assurances	2 210.97	2 280.00
Divers Services extérieurs	240.00	300.00
Rémunérations diverses	52.92	300.00
Publications, fêtes, cérémonies	3 877.16	5 000.00
Mission	0.00	100.00
Frais postaux Télécommunication	2 152.66	2 500.00
Services bancaires	0.00	100.00
Cotisations	153.32	300.00
Frais de garderie Le Sap	0.00	100.00
Remboursements de frais écoles	7 239.01	10 000.00
Autres services	0.00	100.00
Impôts TF	1 831.00	2 000.00
Autres impôts	0.00	100.00
Charges générales	34 788.71	48 492.74
Personnel titulaire	12 739.95	13 000.00
Personnel non titulaire	2 849.64	3 000.00
Charges sociales	4 282.68	5 000.00
Autres charges	188.00	300.00
Charges personnel	20 060.27	21 300.00
Indemnités élus	11 456.00	14 300.00
Frais de missions	0.00	100.00
Retraite (Ircantec/patronale)	1 858.62	3 000.00
Pertes sur créances irrécouvrables	0.00	100.00
Aide sociale du Département	101.00	120.00
Service incendie	2 945.33	3 100.00
Contributions organismes	607.40	650.00
Subventions publiques	19 360.00	9 700.00
Subventions privées	2 061.80	1 900.00
Gestion courante	38 390.15	32 970.00
Intérêts	430.55	187.00
Autres Charges financières	0.00	100.00
Charges financières	430.55	287.00
Prélèvement GIR	10 502.00	12 000.00
Virement section investissement		51 000.00

RECETTES	CA2013 142 311.96	BP2014 166 049.74
Autres produits Le Sap	59.40	0.00
Vente autres produits	6.60	10.00
Concessions cimetière	40.00	10.00
Remboursements divers	248.27	10.00
Services et ventes diverses	354.27	30.00
Impôts locaux	42 697.00	43 545.00
Fonds péréquation	692.68	500.00
Autres reversements	0.00	100.00
Droits de mutation	6 957.36	5 000.00
Impôts et taxes	50 347.04	49 145.00
DGF forfaitaire	53 334.00	52 000.00
Dotation solidarité rurale	11 177.00	10 000.00
Dotation Elus Locaux	2 797.00	2 700.00
Autres participations	2 832.68	100.00
Autres organismes dont Elections	0.00	100.00
Allocations compensatrices	7 709.00	7 491.00
Dotations et participations	77 849.68	72 391.00
Revenus des immeubles	13 362.25	13 000.00
Produits divers (T.F. cautions...)	398.72	300.00
Produits de gestion courante	13 760.97	13 300.00
Produits exceptionnels		
Excédent fonctionnement reporté		31 183.74
Résultats		
	38 140.28	

TAUX COMMUNAUX

Pour suivre la courbe de l'inflation, les taux communaux ont été augmentés. De plus la baisse des bases d'imposition (surtout la CFE anciennement Taxe Professionnelle) et des compensations engendre une perte de 434 euros pour la commune. La baisse des dotations de l'état engendre aussi une baisse des recettes (-639 Euros). Le Conseil Municipal étudiera toutes les possibilités pour limiter le plus possible les augmentations afin de ne pas pénaliser les habitants de la Commune. Cette année, malheureusement, cela n'a pas été possible.

TH : 14.33% TFB : 7.11 %

TFNB : 61.40% CFE : 24.37%

SUBVENTIONS COMMUNALES

	CA2013	BP2014
ADAC	50.00	
PARALYSES DE FRANCE	35.00	
AMIS BIBLIOTHEQUE	55.00	
CROUZADE	100.00	
TRISOMIE 21	80.00	
MAPA LA CHAISE DIEU	686.60	
CHAMPI-FRUITES DES BOIS	80.00	
A REPARTIR (par délibération)		775.00
AD PEP43	35.00	35.00
ADAPEI 43	80.00	80.00
ADMR	80.00	100.00
APAJH 43		80.00
CHASSE ST PAL	100.00	100.00
CHEVEUX D'ARGENT	50.00	50.00
COLLEGE LA CHAISE DIEU	100.00	100.00
COMBATTANTS ST PAL	100.00	100.00
DON SANG LACHAISE DIEU	70.00	70.00
ECOLE ELEM. LA CH. DIEU	100.00	100.00
ECOLE MAT. LA CH. DIEU	50.00	50.00
LUTTE CONTRE LE CANCER	50.00	50.00
PECHE ECOLE		50.00
PECHE SENOUIRE	120.00	120.00
VISITEURS HOPITAUX	40.00	40.00

Depuis la dématérialisation, le nouveau logiciel comptable de la commune oblige les associations à fournir un numéro siret pour le versement des subventions communales.

COMMUNE INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA2013	BP2014
	89 246.42	132 184.04
Emprunt: Etablissements de crédits	5 550.70	988.00
Remboursement Cautions		10.00
Emprunts (Capital)	5 550.70	998.00
Terrains de voirie	526.40	100.00
Etudes	526.40	100.00
Mairie	959.00	1 000.00
Salle communale	258.34	8 700.00
Bâtiments communaux	5 784.00	1 000.00
Presbytère	2 078.40	1 000.00
Eglise	0.00	1 700.00
Cimetière	0.00	1 500.00
Bâtiments publics	9 079.74	14 900.00
Voirie communale	72 527.52	48 557.00
Aménagements Bourg	1 000.33	500.00
Travaux	73 527.85	49 057.00
Autres réseaux	0.00	500.00
Matériel de voirie	161.85	500.00
Matériel informatique	0.00	1 700.00
Autres acquisitions	399.88	2 000.00
Acquisitions	561.73	4 700.00
Déficit		62 429.04

RECETTES	CA2013	BP2014
	81 219.12	132 184.04
Cautions des locations	0.00	
FCTVA	8 490.00	12 600.00
Affectation Fonctionnement	54 401.74	62 429.04
Dotations Fonds divers	62 891.74	75 029.04
Voirie CG2D	3 326.00	
Voirie DETR 2011	3 849.20	
DETR 2013 rues des villages		6 155.00
DETR 2014 rues des villages		
CG2D Bâtiments	3 000.00	
Subventions	10 175.20	6 155.00
Participations voirie Sembadel	8 152.18	
Emprunts	8 152.18	0.00
Emprunts		
Emprunts	0.00	0.00
Virement du fonctionnement		51 000.00
	Résultats	
	-8 027.30	

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

	CA2013	BP2014
DEPENSES	2 172.80	2 577.52
Repas et colis	2 010.80	2 367.52
Cotisations	162.00	200.00
Secours divers	0.00	10.00
RECETTES	2 190.00	2 577.52
Subvention Commune	2 000.00	2 000.00
Dons	190.00	100.00
Excédent		477.52
	Résultats	17.20

SECTION CLERSANGES PISSIS MOLIMARD LE SAP

	CA2013	BP2014
DEPENSES	3 773.93	46 700.24
Entretien et réparations	0.00	42 680.24
Services bancaires	0.00	10.00
Frais de garderie	1 956.93	2 000.00
Impôts	1 817.00	2 000.00
Répartition	0.00	0.00
Autres charges	0.00	10.00
RECETTES		
	396.00	46 700.24
Coupes	356.40	20 000.00
Mise en charge	39.60	2 000.00
Excédent		24 700.24
	Résultats	-3 377.93

EAU POTABLE FONCTIONNEMENT

	CA2013	BP2014
DEPENSES	18 273.16	23 423.21
Fournitures non stockables	256.29	300.00
Autres fournitures	0.00	10.00
Services extérieurs	1 340.25	5 391.87
Analyses Cotisations	5 075.14	5 500.00
Frais bancaires	0.00	10.00
Autres	0.00	10.00
Fonds de péréquation	104.18	150.00
Charges générales	6 775.86	11 371.87
Pertes créances irrécouvrables	0.00	50.00
Intérêts	614.90	571.00
Charges exceptionnelles	0.00	10.00
Charges générales	0.00	10.00
Amortissement travaux 1997	2 671.36	2 671.36
Amortissement travaux 2009	8 211.04	8 211.04
Amortissement travaux 2013		537.94
Amortissements	10 882.40	11 420.34

	CA2013	BP2014
RECETTES	25 283.60	23 423.21
Vente de l'eau	1 840.00	1 800.00
Redevance pollution domestique	725.76	700.00
Location compteurs	3 964.03	3 900.00
Remunération agence de l'eau	16.05	15.00
Produits des services	6 545.84	6 415.00
Subvention Commune	11 300.00	1 200.00
Autres produits	3 805.62	3 800.00
Produits except (compteurs gelés...)	0.00	10.00
Reprise subventions 2009	3 632.14	3 632.14
Reprise subventions 2013		362.90
Reprise subventions		3 995.04
Excédent		8 003.17
	Résultats	7 010.44

EAU POTABLE INVESTISSEMENT

	CA2013	BP2014
DEPENSES	12 036.78	74 876.23
Emprunts	967.43	970.00
Acquisition terrains	0.00	100.00
Travaux divers	7 437.21	69 811.19
Immobilisations	7 437.21	70 881.19
Reprise subventions 2009	3 632.14	3 632.14
Reprise subventions 2013		362.90
Reprise subventions		3 995.04

	CA2013	BP2014
RECETTES	22 775.64	74 876.23
Subvention Réseaux	11 893.24	
Subventions	11 893.24	0.00
Amortissement 1997	2 671.36	2 671.36
Amortissement 2009	8 211.04	8 211.04
Amortissement 2013		537.94
Amortissements	10 882.40	11 420.34
Excédent		63 455.89
	Résultats	10 738.86

ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA2013	BP2014
	6 160.56	10 141.73
Autres fournitures	0.00	10.00
Entretiens	0.00	160.66
Analyses	0.00	10.00
Charges générales	0.00	180.66
Pertes et créances irrécouvrables	0.00	10.00
Charges diverses (écarts centimes)	0.00	10.00
Intérêts	3 074.49	2 855.00
Dépenses amortissement 2009	3 086.07	3 086.07
Virement investissement		4 000.00

RECETTES	CA2013	BP2014
	9 595.57	10 141.73
Redevances Assainissement	1 522.80	1 500.00
Redevance modernisation	106.42	100.00
Subvention Commune	6 060.00	6 500.00
Autres produits (écarts centimes)	0.00	10.00
Reprise subventions	1 906.35	1 906.35
Excédent		125.38
	Résultats	
	3 435.01	

ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA2013	BP2014
	6 743.49	10 743.89
Emprunt	4 837.14	4 839.00
Travaux Assainissement		340.72
Reprise subventions	1 906.35	1 906.35
Déficit		3 657.82

RECETTES	CA2013	BP2014
	3 143.64	10 743.89
Affectation	57.57	3 657.82
Amortissement 2009	3 086.07	3 086.07
Virement du fonctionnement		4 000.00
	Résultats	
	-3 599.85	



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



ORGANIGRAMME MUNICIPALITE 2014

Conseillers Municipaux élus le 23 mars 2014 par ordre alphabétique		
Christophe Bard	Virginie Desmaricaux / Cerqueira	Marie Paule Dionnet / Soubeyre
Alain Fouillit	Gérard Fouillit	William Malfant
Christian Margerit	Elise Noirbusson / Giroux	Catherine Pierrot / Maugendre
Jean-Marc Roux	Claude Tisseur	
<u>Maire</u> Alain FOUILLIT		
<u>1^{er} adjoint</u> Claude TISSEUR Délégations : Etat Civil - Compta - Communication	<u>2^{ème} adjointe</u> Catherine PIERROT Délégations : Urbanisme - Aide Sociale	<u>3^{ème} adjoint</u> Christophe BARD Délégations : Travaux : Voirie - Eau - Assainissement
<u>Communauté de Communes</u>		
<u>Maire</u> Alain FOUILLIT		<u>1^{er} adjoint</u> Claude TISSEUR

COMMISSIONS COMMUNALES 2014

<u>C.C.A.S.</u> Alain Fouillit Catherine Pierrot Marie Paule Dionnet Virginie Cerqueira Christophe Bard <u>Hors Conseil</u> Claudette Vessayre Thérèse Vincent Clément Bard Jean Delabre	<u>Appel d'offres</u> Alain Fouillit <u>Titulaires</u> Claude Tisseur Christian Margerit Gérard Fouillit <u>Suppléants</u> Catherine Pierrot Elise Giroux Jean-Marc Roux	<u>Travaux Voies</u> <u>Réseaux Bâtiments</u> Alain Fouillit Christophe Bard Elise Giroux Christian Margerit Jean-Marc Roux William Malfant	<u>Commission électorale</u> <u>Délégué de l'Administration</u> Claude Tisseur <u>Délégué du tribunal de Grande Instance</u> Claudette VESSAYRE
<u>Sections</u> Alain Fouillit Elise Giroux Gérard Fouillit	<u>Finances</u> Alain Fouillit Claude Tisseur Elise Giroux Christian Margerit Jean-Marc Roux	<u>Eau Potable</u> Alain Fouillit Christophe Bard Christian Margerit William Malfant	<u>Tourisme</u> <u>Sites Casadéens</u> Catherine Pierrot Virginie Cerqueira
<u>Entretien du Bourg</u> Claude Tisseur Virginie Cerqueira	<u>Salle des Fêtes</u> Catherine Pierrot Marie Paule Dionnet Virginie Cerqueira	<u>Communication</u> Claude Tisseur Virginie Cerqueira	<u>Correspondant ERDF</u> <u>(Problèmes de lignes)</u> Jean-Marc Roux
<u>Employé Communal</u> Alain Fouillit Claude Tisseur Jean-Marc Roux William Malfant	<u>Bibliothèque</u> Claude Tisseur Marie-Paule Dionnet Virginie Cerqueira Claudette Vessayre M et Mme Alain Sentenero Chantal Margerit	<u>Ecoles</u> Catherine Pierrot Christophe Bard Marie Paule Dionnet Virginie Cerqueira	<u>Economie</u> Catherine Pierrot Marie-Paule Dionnet Christian Margerit Claude Tisseur Jean-Marc Roux

DELEGUES 2014

<u>SICALA</u> William Malfant <u>Suppléant</u> Christophe Bard	<u>Syndicat des Energies</u> Jean-Marc Roux Gérard Fouillit	<u>Parc Livradois Forez</u> Claude Tisseur	<u>Syndicat des Eaux</u> Christophe Bard <u>Suppléant</u> William Malfant
<u>SICTOM</u> Christophe Bard Gérard Fouillit	<u>Délégué Défense</u> Claude Tisseur	<u>Office de Tourisme Sites Casadéens</u> Catherine Pierrot Virginie Cerqueira	<u>Catastrophes naturelles</u> <u>Alerte téléphonique</u> Alain Fouillit Christian Margerit Gérard Fouillit Elise Giroux

COMMISSIONS AVEC DESIGNATIONS

<u>Commission des Impôts Directs</u> <u>désignée par le Directeur des Services fiscaux</u> <u>Titulaires</u> Vivien Giroux Éric Filaire Catherine Pierrot Claude Tisseur Jean-Marc Roux Marie-Paule Dionnet <u>Suppléants</u> Gilles Vessayre Christian Margerit Thierry Dieu Bernard Ravel René Bernard Jean-Paul Tissandier + Services Fiscaux de Brioude	<u>Commission Aménagement Foncier Boisements</u> <u>désignée par le Préfet</u> <u>Conseil Municipal</u> Alain Fouillit Virginie Cerqueira <u>Suppléants</u> Gérard Fouillit William Malfant <u>Propriétaires non bâti titulaires</u> Jean Gallon Jean-Pierre Monatte Chantal Margerit <u>Suppléants</u> Clément Bard Joël Rousset <u>Propriétaires forestiers titulaires</u> Jean Fouillit Jean Delabre <u>Suppléants</u> Raymond Giroux Alphonse Monatte + Chambre d'Agriculture, CRPF, Faune et Flore, Conseil Général, Services Fiscaux, Appellation d'Origine, ONF, Parc Livradois Forez
---	---

APERITIF ET REMERCIEMENTS

Le dimanche 13 avril le nouveau conseil issu de la liste « Défense des intérêts de Tous » s'est présenté à la population au cours d'un apéritif à la salle des fêtes. Toutes les personnes qui ont des attaches avec St Pal étaient les bienvenues. Beaucoup de personnes étaient venues pour échanger avec les élus en ce début de mandat.

COMMISSIONS COMMUNALES

Les personnes désireuses de travailler dans les Commissions Communales peuvent se faire connaître auprès du Maire, des Adjointes ou des Conseillers. Cette participation serait un plus pour l'équipe municipale et la Commune. Merci.

LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Anciens Combattants
Président Jean DELABRE
Association de Pêche de la Haute Senouire
Président Pascal CORNUT
Comité des Fêtes
Président Vivien GIROUX
Association de Chasse
Président Frédéric NOYEL

CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

Président : Jean DELABRE

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent, chaque année, la population et les enfants de la commune à participer aux commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 sur la place de la Mairie.

Ces cérémonies suivent un office religieux.

Les enfants, la population et le Conseil Municipal témoignent ainsi leur respect aux hommes qui nous ont défendus et nous ont permis de vivre libres aujourd'hui.

Le verre de l'amitié est offert à l'issue des cérémonies au Café de la Senouire.



SOCIETE DE PECHE DE ST PAL DE SENOUIRE

Pascal CORNUT : Président et Administrateur à la Fédération Départementale de Pêche

En 2013, l'Association de Pêche comptait 210 membres.

L'année 2013 aura été riche en événements, avec tout d'abord :

- le salon de la pêche à Cournon le 18, 19 et 20 janvier 2013 ;
- l'ouverture de la pêche le 2^{ème} samedi de mars ;
- le 1^{er} juin, la fête de la pêche pour les enfants du canton au plan d'eau du Breuil à la Chaise Dieu qui a réuni plus de 50 participants (chacun est reparti avec des truites, un mètre et un DVD) ;
- le 4 Juin, a eu lieu une pêche électrique sur la Senouire à Clersanges et au Pont de Vendillon, sur le ruisseau du Vendillon, par les techniciens de la Fédération pour une étude génétique sur les truites ;
- le 8 juin, se sont déroulés les 60 ans de la Société à la salle polyvalente de St Pal. Cette

manifestation a été une grande réussite et les membres du bureau remercient tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette journée, ainsi que les élus qui ont répondu positivement par leur présence et leur générosité ;

- le 14 juillet, l'école de pêche a participé à la Fête de la Ruralité à St Paulien ;
- le 22 juillet, a eu lieu une pêche électrique effectuée par l'ONEMA en aval de St Pal à l'Usine pour recenser la population piscicole ;
- toujours en juillet, il y a eu le tournage du film sur notre société de pêche pour le DVD 2014 offert avec la carte de pêche 2014 (ce DVD étant distribué à plus de 20 000 exemplaires, et permettant de faire découvrir et mettre en valeur notre territoire tant sur le plan «activité pêche» que sur le plan économique) ;
- en septembre, a eu lieu la vidange et le curage en sable du barrage de Ludon en aval de St Pal de Senouire ;
- et bien sûr, n'oublions pas l'école de pêche de St Pal / Allègre qui fonctionne à merveille avec son incontournable animateur, Jean Gilles RIX, qui s'investit à faire naître de futurs champions.

Félicitations à Pascal CORNUT et toute son équipe pour l'investissement au quotidien afin de faire vivre et dynamiser cette association de pêche.



60 ans de l'Association



Ecole de pêche au lac du Bouchet

Fête de la ruralité à St Paulien



Fête de la pêche au Plan d'eau du Breuil

Ecole de Pêche



Pêche électrique



Salon de Cournon

ASSOCIATION DE CHASSE SAINT PAL DE SENOUIRE

Président : Frédéric NOYEL

Bilan de la saison de chasse 2013/2014 :

Le plan de chasse a été réalisé avec succès : les 22 chevreuils attribués ont été prélevés.

A noter que 11 sangliers ont également été abattus sur la commune.

En ce qui concerne la saison de chasse 2014/2015, la chasse au sanglier se fera en réciprocité avec les communes de Connangles et Berbezit afin de réguler au mieux la population de l'espèce.

Le Président, Frédéric NOYEL



COMITE DES FETES



Comité des fêtes de Saint-Pal de Senouire

Siège social : chez le Président Vivien GIROUX

Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOUIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)

Le comité des fêtes n'a pas changé, ce sont toujours les mêmes aux manettes ! On ne change pas une équipe qui gagne ! Cette année, la choucroute a fait le plein de convives et de convivialité. 200 repas pour lesquels les Saintpalines et les Saintpalins se sont déplacés nombreux et nous les en remercions. La jeunesse des environs était également présente comme beaucoup de personnes fidèles à ce rendez-vous de la fin de l'hiver.

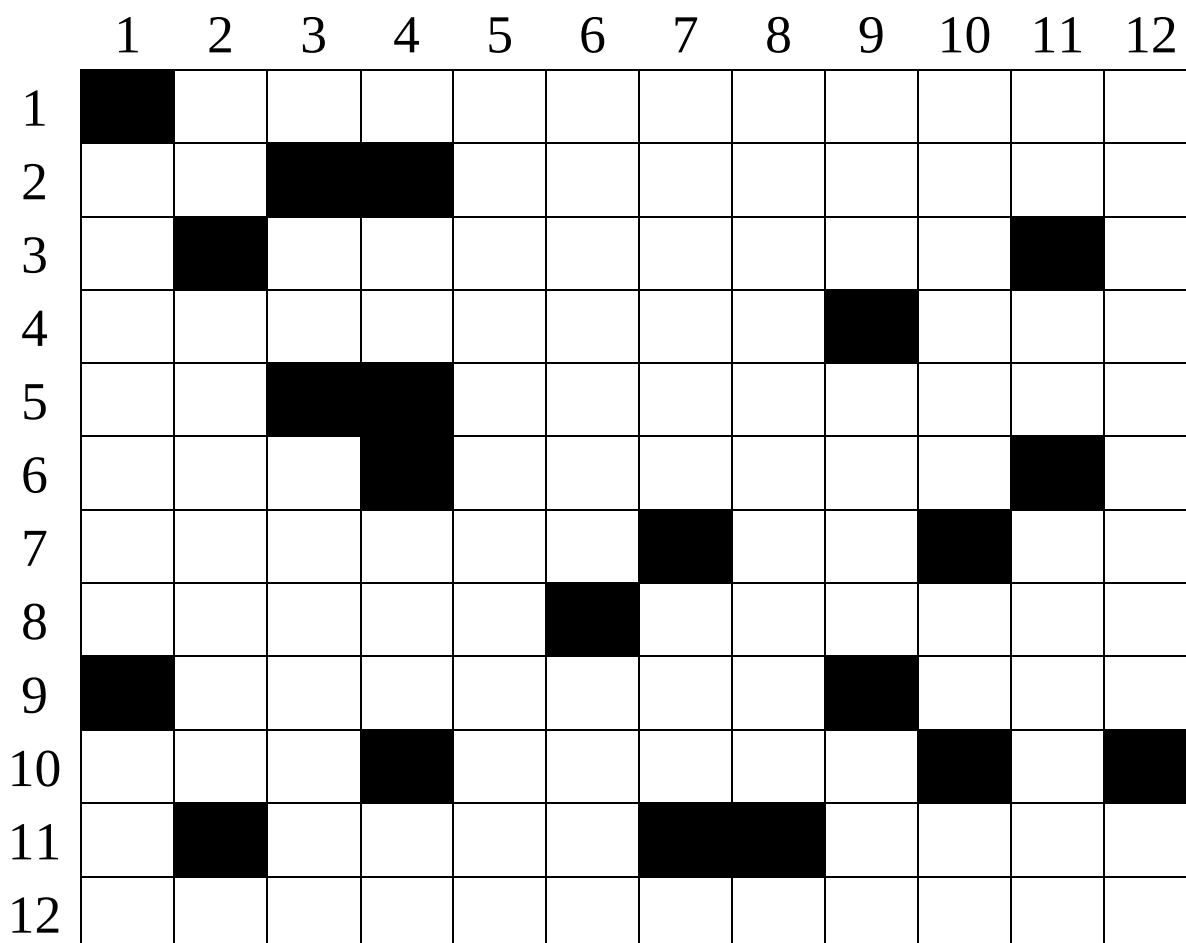
Au mois d'Août, comme chaque année pour la Saint-Barthélemy, la fête patronale se déroulera autour de l'alambic. Et même si d'autres communes ont déplacé leurs festivités le même week-end que nous, bien que leur patron ne s'honore pas en ces jours, il faut espérer que nos animations attireront encore de nombreux visiteurs. Le samedi 23, vers 17 h 00, une marche sur les sentiers de notre commune débutera cette fête. En soirée, repas alambiqué suivi d'un bal gratuit animé par un DJ. Le dimanche, après la messe matinale, apéritif animé par le groupe folklorique et offert par la municipalité, puis nouveau repas sous chapiteau. L'après-midi, comme à notre habitude, pétanque, pêche à la truite (animée par Pascal Cornut), groupe folklorique et divertissements tels que mur d'escalade (avec animateur professionnel), château gonflable, stand de tir et autres distractions. La soirée se terminera par un bal gratuit après les feux d'artifice offerts par la mairie.

Ensuite, dans l'année, nous organiserons probablement d'autres activités dont un repas le 22 novembre, juste après la sortie des vins nouveaux (hasard du calendrier !).

Voilà ! Le comité des fêtes remercie chaleureusement toutes les personnes venues ou à venir, dont les membres du conseil municipal, très investis dans le fonctionnement communal.







Claude Tisseur

Horizontalement : 1-On s'y fait. 2-Article en or. Support de rêves. 3-Elle l'était, mais avant la taxe professionnelle. 4-Il en voulait encore. Très lié. 5-Préposition. Peuvent agrandir. 6-Orange n'est pas sa couleur préférée. A-t-il toujours raison ? 7-Elle a conservé ses racines. Tellement anglais. Roi d'Athènes en phonétique. 8-Mit de la couleur. On ne change pas celle qui gagne. 9-Terme peu affectueux. Article. 10-Grant ennemi. Synonyme d'un autre 10. 11-Pouffera. Attention à ses flèches. 12-La Chaise-Dieu ne le sera pas de Cîteaux.

Verticalement : 1-Habileté. Malaguet. 2-Connu. Bien rentré. 3-Rouge qui s'estompe. Agglomération d'ouvrières. 4-Un peu fainéant. Doublé, n'est pas très propre. La messe est dite, phonétiquement. 5-C'était le Jules de beaucoup. 6-C'est bon pour l'ouïe. Dernier mot à l'envers. 7-Gaz d'échappement. La Senouire la promène. 8- Colossal. 9-Mousse à Londres. Antilope. Cheville pour un trou de balle. 10-Centaurée. Pronom. Elle ne passe pas à Saint-Pal. 11—Article. Etoiles hôtelières. N'est pas utilisé pour les chevaux vapeur. 12-Certains peuvent y prendre leur retraite. Préposition.

12	C	I	S	T	E	R	C	I	E	N	E	
11	A	R	I	R	A							
10	L	E	E	B	L	U	E	T	R			
9	S	E	L	E	A	U						
8	E	N	C	R	A	E	Q	U	I	P	E	
7	S	O	U	C	H	E	S	O				
6	S	F	R		C	L	I	E	N	T	A	
5	E	N			E	L	O	N	G	E	N	T
4	R	E	C	I	D	I	V	A				
3	D	P	A	T	E	N	T	E	E			
2	A	U			O	R	E	I	L	L	E	R
1	S	U	P	O	R	T	A	B	L	E		
1		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12